

ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ



ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que la **SPRL SIMON Jean-Luc**, Rue du Bourg n°12 à 6666 WIBRIN agissant pour le compte d'ORES, procède à des travaux de raccordement, rue Camille Schmit 9, 6790 AUBANGE.

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133 al 2 et 135 § 2 de la nouvelle loi communale ;

ARRÊTE :

Article 1. :

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit **devant le n°9 de la rue Camille Schmit à 6790 AUBANGE, du 26/06/2017 au 30/06/2017 inclus.**

Article 2. :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :

Le présent arrêté sortira ses effets le 26/06/2017. Il sera maintenu parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 4. :

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 12/06/2017

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.

Par Ordonnance :



Le Bourgmestre,
BIORDI V.